



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°13

Publié le 16 janvier 2023



DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....3

bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle.....3

- Arrêté préfectoral n°2023-11-01 en date du 16 janvier 2023 accordant délégation de signature à Madame Dominique CONSILLE, Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer (convention PVD).....3

- Arrêté préfectoral n°2023-11-02 en date du 16 janvier 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-François RAFFY, Sous-Préfet de Lens (convention PVD / ORT).....5



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

Bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle

Arras, le **16 JAN. 2023**

N°2023-11-01

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MADAME DOMINIQUE CONSILLE, SOUS-PRÉFÈTE DE BOULOGNE-SUR-MER**

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 26 mai 2020 portant nomination de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée par la commune de Marquise, la communauté de communes de la terre des 2 caps et l'État le 19 juillet 2021 ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée par la commune de Desvres, la communauté de communes de Desvres-Samer et l'État le 07 septembre 2021 ;

Sur proposition du préfet du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, à l'effet de signer :

– La convention cadre Petites Villes de Demain – Marquise valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

– La convention cadre Petites Villes de Demain – Desvres valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

Article 2: La sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Jacques BILLANT



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

Bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle

Arras, le **16 JAN. 2023**

N°2023-11-02

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS RAFFY, SOUS-PRÉFET DE LENS**

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 18 octobre 2017 portant nomination de M. Jean-François RAFFY, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Lens (classe fonctionnelle II) ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée par la commune de Libercourt, la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et l'État le 23 juillet 2021 ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée par la commune de Carvin, la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et l'État le 27 juillet 2021 ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée par la commune de Bully-les-Mines, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et l'État le 25 juin 2021 ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée par la commune de Mazingarbe, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et l'État le 21 septembre 2021 ;

Sur proposition du préfet du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Jean-François RAFFY, sous-préfet de Lens, à l'effet de signer :

- La convention cadre Petites Villes de Demain – Libercourt valant Opération de Revitalisation du Territoire ;
- La convention cadre Petites Villes de Demain – Carvin valant Opération de Revitalisation du Territoire ;
- La convention Opération de Revitalisation du Territoire – Hénin-Beaumont ;
- La convention « chapeau » définissant le projet de territoire de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, décliné en trois ORT distinctes pour Libercourt, Carvin et Hénin-Beaumont ;
- La convention cadre Petites Villes de Demain – Bully-les-Mines valant Opération de Revitalisation du Territoire ;
- La convention cadre Petites Villes de Demain – Mazingarbe valant Opération de Revitalisation du Territoire ;
- La convention « chapeau » définissant le projet de territoire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, décliné en quatre ORT distinctes pour Bully-les-Mines, Mazingarbe, Lens et Liévin.

Article 2: Le sous-préfet de Lens, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Jacques BILLANT

